

La théorie du genre et la pensée chrétienne ND de Grâce de Passy – 7 décembre 2011

1- La « théorie du genre »

Le concept de « genre » est la traduction de « gender », d'origine nord-américaine¹. Il a été élaboré à la fin de années 1960 afin de mettre en évidence la distinction entre les propriétés biologiques (génétiques, gonadiques², anatomiques) permettant de caractériser un corps féminin et un corps masculin (le « sexe ») ; les identités masculine et féminine en tant qu'elles sont une construction sociale (le « genre ») ; les pratiques ou orientations sexuelles (la « sexualité »). Ainsi, dans ce cadre conceptuel, le sexe est d'ordre biologique ; le genre d'ordre social ; la sexualité d'ordre privé. Posséder des organes reproductifs mâle ou femelle relève du sexe ; les codes vestimentaires masculins et féminins relèvent du genre (il s'agit d'une norme sociale, qui n'a rien d'intangible), comme relèvent du genre les traits de caractère qui sont considérés, dans une culture donnée, comme féminin ou comme masculin (la douceur, la tendresse, l'écoute, la communication verbale, le souci de la relation seraient des traits proprement féminins ; la force, la relation instrumentale, la rationalité, seraient des traits proprement masculins). Quant à l'homosexualité ou l'hétérosexualité, elles relèvent de la sexualité.

La notion de genre a été adoptée par les mouvements féministes au début des années 1970, dans une intention militante, pour renverser les fausses évidences « naturelles » de la répartition des rôles entre hommes et femmes. Était particulièrement visée l'idée que les femmes, parce qu'elles portent les enfants, seraient affectées aux tâches domestiques et à l'éducation, alors qu'il reviendrait aux hommes d'exercer une activité professionnelle pour subvenir aux besoins de la famille. La représentation selon laquelle le domaine de la femme serait celui de l'intérieur de la maison, son champ de compétence et de responsabilité la sphère privée (la femme, maîtresse de maison, fée du logis) et le domaine propre de l'homme serait l'extérieur, le champ social où il exercerait les responsabilités publiques, cette représentation recouvrirait en fait une domination des hommes sur les femmes, typique des sociétés patriarcales. Les études de genre veulent montrer que cette répartition n'a rien de « naturel », qu'elle n'est pas un destin de la condition féminine liée à leur corps. La référence à Simone de Beauvoir est constante : « on ne naît pas femme, on le devient ». Le corps ne dicte et ne doit rien dicter. L'adversaire est la pensée dite « essentialiste », qui prétend enfermer les femmes d'un côté, les hommes de l'autre, dans une nature préalable à toute culture.

Les « études de genre » ont rapidement débordé le cadre des mouvements militants féministes, pour trouver place dans les institutions universitaires. Des départements « études de genre » (*gender studies*) ont été créés dans de nombreuses universités d'Amérique du

¹ La distinction terminologique entre sexe et genre a été introduite à la fin des années 1960 par le psychanalyste Robert Stoller dans ses études sur la transsexualité : R. STOLLER, *Sex and Gender. On the Development of Masculinity and Femininity*, New York, Science House, 1968 (d'après : Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT, Anne REVILLARD, *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, coll. « Ouvertures politiques », Bruxelles, éditions De Boeck, 2008).

² Gonades : glandes sexuelles (testicules pour les hommes, ovaires pour les femmes).

Nord. L'expression est quasiment synonyme de « études féministes ». Les « études de genre » se sont d'abord développées en sociologie, en anthropologie et en histoire (« histoire des femmes »). Le concept de « genre » devient un concept opératoire. Il permet d'étudier un domaine de réalité du point de vue des femmes. La visée militante n'est pas absente. La rigueur scientifique ne signifie pas neutralité politique. Le présupposé est que toute différence recouvre une structure de domination. Les « études de genre » sont menées dans le but de mettre en évidence et de renverser, à tous les niveaux, la hiérarchie entre les sexes. L'anthropologue Françoise Héritier, par exemple, a montré comment les visions du monde, dans les sociétés qu'elle a étudiées, sont organisées autour d'oppositions, deux à deux, de termes (chaud/froid ; sec/humide ; supérieur/inférieur, etc.) qui correspondent à masculin/féminin, termes dont l'un est valorisé au détriment de l'autre³. Il s'agit de prendre conscience de cet état de fait pour réussir à le dépasser. L'idéal démocratique d'égalité est ici déterminant.

Nous sommes parvenus aujourd'hui à une critique plus radicale de la différence des genres. On dénonce la répartition de l'humanité en deux genres masculin et féminin. Le sexe biologique cesse d'être une donnée, un fait constatable et irréfutable. On prétend qu'il est lui-même construit par le genre (par la répartition de l'humanité en deux genres)⁴. Les phénomènes de transsexualisme (un homme devient femme ou l'inverse), de transgenre (refus de se considérer comme homme ou femme), d'assignation chirurgicale d'un sexe à l'enfant à la naissance lorsqu'il y a une ambiguïté, les doutes qui planent sur la féminité de certaines athlètes, les cas d'hermaphrodisme (on parle aujourd'hui d'intersexualité), tous ces faits et d'autres encore, bien que très minoritaires, sont mis en avant comme une preuve du caractère répressif de la répartition de l'humanité en deux catégories, homme et femme. En conséquence, on cherche à « troubler » le genre⁵. On considère qu'il y a un continuum entre deux pôles masculin et féminin, et non pas une nette distinction (cf. l'homme efféminé ; la virago). On revendique le droit de ne pas être défini à l'état civil comme homme ou femme. Le sexe est considéré comme une réalité faussement naturelle, en vérité une réalité historique et politique.

2- La pensée chrétienne

L'Église catholique réagit contre la substitution de la notion de « genre » à celle de « sexe », masculin ou féminin. Elle reconnaît le bien-fondé de la « perspective du genre » lorsqu'il s'agit d'évaluer une politique, ou d'étudier une réalité sociale, de façon différenciée selon les sexes, notamment son impact sur la condition des femmes, quoi qu'on puisse s'interroger sur l'utilité de ce vocabulaire. Elle s'associe à la promotion de la femme et à la lutte contre les discriminations dont elles sont les victimes. Elle affirme l'égalité de dignité personnelle de l'homme et de la femme⁶. Mais elle critique l'idée que la différence des sexes

³Françoise HÉRITIER, *Masculin / Féminin. La pensée de la différence*, éditions Odile Jacob, 1996 ; *Masculin / Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, éditions Odile Jacob, 2002.

⁴L'ouvrage de référence est : Thomas LAQUEUR, *Making Sex. Body and Gender From the Greek to Freud*, Harvard University Press, Cambridge, 1990 (traduction française : *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Gallimard, Paris, 1992).

⁵Cf. Judith BUTLER, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, Préface de Éric FASSIN, traduit de l'anglais par Cynthia KRAUS, Paris, éditions la Découverte / Poche, 2006.

⁶Ce point est particulièrement souligné dans la Lettre apostolique *Mulieris Dignitatem* (La dignité de la femme) de Jean Paul II (1988).

serait de part en part une construction sociale, qui recouvrerait des structures d'oppression, et qu'il faudrait s'employer à déconstruire et à subvertir.

a- Le point de vue de la nature humaine

Le point de vue de l'Église catholique sur la différence homme / femme est anthropologique, et pas d'abord politique (sans ignorer la dimension politique de cette question). L'Église porte le souci de l'homme (être humain), de ce que nous faisons à l'homme. Elle place sa réflexion au plan des valeurs et des biens attachés à l'humanité de l'homme, de l'homme reconnu comme une personne et revêtu d'une dignité intrinsèque qui le singularise au sein du monde animal. Jean-Paul II n'a cessé d'affirmer depuis sa première encyclique et tout au long de son pontificat que « l'homme est la route de l'Église ».

Le présupposé des prises de position de l'Église catholique est qu'il y a une vérité de l'être humain qui doit être reconnue, défendue, promue. Cette vérité de l'être humain, ou cette nature, si vous préférez, n'existe pas autrement qu'incarnée dans une culture particulière. Mais elle représente le socle commun de l'humanité, antérieur à toute culture. L'humain n'est pas une production de la culture, mais son présupposé.

Cette vérité de l'être humain ne doit pas être comprise comme un carcan qui enserme les libertés dans une « essence » fixée une fois pour toute, mais, de manière dynamique, comme le fondement sur lequel chacun peut édifier « une vie bonne, avec et pour autrui, dans des institutions justes », selon la formule de Paul Ricœur. C'est parce qu'il y a une « nature humaine », un invariant humain, que tous les hommes peuvent se reconnaître comme hommes, au-delà des différences de culture et des difficultés de communication.

J'ajoute que cette vérité de l'homme n'est pas d'ordre empirique. Elle ne se laisse pas saisir par les diverses sciences humaines. Il revient à la raison philosophique de tenter de l'approcher. Elle déborde tous les savoirs. L'Église ne la détient pas, mais croit qu'elle est pleinement manifestée dans la personne du Christ, dont elle veut être le témoin fidèle : « En réalité, le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné⁷. »

L'idée que je voudrais défendre est que la différence homme / femme relève de ce socle anthropologique commun. Il ne s'agit pas d'une différence parmi d'autres, mais d'une différence qui touche, de façon universelle, notre manière d'exister en tant qu'être humain, que ce soit au plan individuel, au plan interpersonnel ou au plan social. Le nier relève d'une idéologie abstraite, qui considère l'humain comme individu, revendiquant une liberté absolue, au lieu de le considérer comme une personne, un être incarné, existant en relation avec autrui, dont la liberté est reçue et reliée.

b- La justice implique la reconnaissance de l'originalité et de la richesse propres de la masculinité et de la féminité

Pour l'Église, l'injustice dont les femmes ont été et sont toujours les victimes dans de nombreuses sociétés ne se surmonte pas en niant ou en neutralisant la différence – ce qui reviendrait au fond à ne garder qu'un modèle, le modèle masculin, comme le souligne à juste titre Sylviane Agacinski⁸ –, mais en vivant la différence de façon juste : « La femme ne peut – au nom de sa libération de la “ domination ” de l'homme – tendre à s'approprier les caractéristiques masculines, au détriment de sa propre “ originalité ” féminine. Il existe une crainte fondée qu'en agissant ainsi la femme ne “ s'épanouira ” pas mais pourrait au contraire

⁷CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale *Gaudium et Spes*, n°22.

⁸Cf. notamment S. AGACINSKI, *Engagements*, Paris, Seuil, 2007, particulièrement les textes : « Le tournant du féminisme » (p. 31-44) ; « L'universel masculin, ou la femme effacée » (p. 50-69).

*déformer et perdre ce qui constitue sa richesse essentielle*⁹ » La vraie égalité ne se conquiert pas par une égalisation qui gomme, ou bien jette le trouble, dans la différence.

c- Le corps est plus que l'organisme

On peut distinguer trois composantes dans la manière, propre à chacun, de se comprendre et de se comporter comme homme ou femme, et de se rapporter à l'autre sexe :

- Une composante sociale, indéniable. Une grande partie des traits qui nous paraissent caractériser la masculinité et la féminité sont culturels : la manière de s'habiller et de se comporter ; la répartition (ou la non répartition) des rôles dans la famille et dans la société ; les traits de caractère considérés comme masculin ou féminin : tout cela dépend pour une part de l'époque et de la contrée où l'on vit ; tout cela est variable, mais il y a aussi des traits permanents qui se rencontrent dans toutes les cultures.

- Une composante individuelle. Au sein d'une même société, régie par les mêmes codes, chacun vit différemment sa masculinité et sa féminité. L'éventail des personnalités est large, depuis la femme très féminine jusqu'à l'homme très viril. Une plus grande acceptation des différentes manières d'être homme ou femme est une visée bonne de notre société.

- Une composante corporelle ou ontologique (qui concerne notre être en tant que tel), indépassable.

C'est sur ce troisième point que la pensée de l'Église catholique se trouve en désaccord avec la conception dominante de notre époque. La vision de l'être humain qui est sous-jacente à beaucoup de discours contemporains, et qui influence les pratiques, est de tendance dualiste. Elle met à distance le sujet d'une part, identifié à la liberté individuelle et à l'autonomie ; le corps d'autre part, identifié à l'organisme biologique et placé du côté de la nature (comprise ici au sens de nature biologique). Très souvent, lorsqu'on dit « corps » on comprend « biologie ». Il en résulte qu'entre le sujet et son corps il y a une relation d'extériorité. Le corps est appréhendé comme un instrument ou comme un objet manipulable qui doit se plier aux désirs du sujet. Il est privé de significations intrinsèques qui s'imposeraient au sujet (le corps ne dicte rien). Ce rapport au corps est le rapport à la nature caractéristique de la technique, c'est-à-dire la nature représentée comme un ensemble de choses manipulables.

L'Église catholique défend une vision unifiée de la personne humaine, une dans la distinction réelle de ses composantes spirituelle et corporelle. La personne est un corps pénétré d'esprit, ou encore un esprit incarné. Au fond, si nous reconnaissons que le corps est davantage que l'organisme biologique, c'est parce que nous reconnaissons que nous sommes des êtres d'esprit. Cette union du corporel et du spirituel transparaît notamment sur le visage, mais aussi dans la parole (constituée de vibrations matérielles porteuses de sens). Entre la personne et le corps il n'y a ni coïncidence, ni extériorité, mais disons, faute de mieux, une intégration du corps à la sphère proprement personnelle. Ce qui touche le corps touche profondément la personne – le centre de la personne et pas seulement sa surface : c'est la clé de l'éthique biomédicale comme de l'éthique sexuelle.

La différence homme / femme est corporelle. Elle n'est pas seulement d'ordre biologique : elle s'intègre à l'être personnel. Elle est plus profonde, plus essentielle, que toutes les autres différences qui distinguent les êtres humains entre eux, elle n'est pas une différence de même rang que les autres (différence de culture, d'éducation, de couleur de peau, etc.).

⁹*Mulieris Dignitatem* 10

Pourquoi cela ? Sans doute parce que tout homme est né de cette différence, et que toute existence humaine est inscrite dans cette différence. Quel que soit son pays, sa religion, sa culture, l'être humain est né d'une femme et d'un homme et il existe comme femme ou comme homme (les exceptions que mettent en avant les anthropologues, sont des exceptions). La différence homme / femme traverse toute l'humanité. Elle est universelle. Elle structure les identités individuelles, elle imprègne nos représentations sociales. Pour autant, elle ne divise pas l'humanité en deux espèces séparées. Nous sommes également humains en étant homme ou femme.

d- Et Dieu vit que cela était bon...

La reconnaissance de la valeur de la différence homme / femme n'est pas propre au christianisme et lorsque l'Église prend publiquement la parole, elle ne cherche pas à imposer sa religion à la société, mais à défendre des valeurs humaines essentielles, communes à toute la famille humaine. Elle n'invoque pas la Bible, mais elle développe une argumentation rationnelle recevable par ceux qui n'adhèrent pas à la révélation biblique.

Cependant, elle puise dans l'Écriture Sainte son inspiration. Dans la Bible, la différence homme / femme apparaît dès le commencement : « Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, homme et femme il les créa » (Gn 1, 27). Dans le récit biblique des origines, la création de l'être humain comme homme et femme prend place avant la chute. La différence des sexes appartient à la bonté originelle et permanente de la création : « Dieu vit tout ce qu'il avait fait : cela était très bon » (Gn 1, 31). Elle n'est pas la conséquence de la chute. Elle n'est pas un malheur qui devrait être surmonté, mais une relation qui doit être vécue en vérité dans la reconnaissance de l'égalité personnelle de l'homme et de la femme. La pensée biblique se sépare de l'idée d'un état originel androgyne de l'humanité. Le mythe de l'androgyne primitif qui aurait été coupé en deux (sexe vient de *sectus*) par jalousie des dieux et qui chercherait à reconstituer sa totalité primitive en retrouvant sa « moitié », est étranger à la Bible.

Nous pouvons tirer un autre enseignement des premiers chapitres de la Bible. Dans le récit de la création en sept jours, qui ouvre la Genèse, Dieu crée en séparant (la lumière et les ténèbres ; les eaux d'en dessous le firmament d'avec les eaux d'en dessus ; la terre ferme et la mer). Quant il est question des êtres vivants, plantes et animaux, il est dit que Dieu les crée chacun selon son espèce. Ce n'est plus le cas pour l'être humain, qui n'est pas créé « selon son espèce », mais homme et femme : Dieu ne crée pas une collection d'individus de l'espèce humaine, mais l'homme et la femme, bien personnalisés, nettement différenciés. La vision qui ressort de ce premier chapitre de la Genèse est celle d'un monde ordonné, un monde créé par la Parole divine. A la lumière du Nouveau Testament, les Pères de l'Église diront que Dieu a créé le monde dans le Verbe, dans le *Logos*. Mais la création reste menacée par la confusion, le chaos. La science nous a appris à ne pas comprendre de manière fixiste cette mise en ordre de la création, sa sortie hors du *tohu wabohu*. Mais, à l'inverse la sagesse biblique nous avertit contre la tentation actuelle d'effacer les limites, de dissoudre les frontières. Pour construire son identité, l'être humain doit pouvoir se situer dans la différence des générations et vis-à-vis de l'autre sexe. Pour cela la société doit donner des repères, instituer la filiation, instituer la relation de l'homme et de la femme, fondatrice de la famille.

La dualité homme / femme acquiert une portée symbolique considérable chez les Prophètes d'Israël, qui expriment l'alliance entre Dieu et son peuple dans les termes de la relation conjugale. Jésus lui-même se nommera l'Époux. Saint Paul, dans l'épître aux Éphésiens, développera le thème du Christ Époux et de l'Église, Épouse. L'histoire du salut passe par une relation d'alliance, dont la relation homme / femme offre une image adéquate : histoire dramatique du dialogue et de la confrontation entre deux libertés qui conduit vers une

union parfaite, dans laquelle ni Dieu ni l'homme ne se perdent. Contrairement aux pensées philosophiques et religieuses dans lesquelles toute différence doit se dissoudre dans l'Un, dans la révélation biblique la relation à l'autre apparaît comme une structure fondamentale et indépassable de l'être. La plus profonde union, l'unité qu'est Dieu en lui-même, est une communion de personnes distinctes. A notre niveau humain, la différence homme / femme est l'altérité fondamentale. Elle est au principe du lien social. Elle demeurera dans la vie éternelle, en étant transfigurée.

La condition sexuée et la différence des sexes ne sont donc pas des maux dont il faudrait s'affranchir. La différence n'est pas l'injustice, mais elle devient, dans l'état historique de l'humanité marqué par le mal, l'occasion de l'injustice. Le récit biblique des origines l'indique dans la parole que Dieu adresse à la femme après le péché : « ta convoitise te poussera vers ton mari et lui dominera sur toi » (Gn 3, 16). Il ne s'agit pas d'une punition infligée à la femme et qui pèserait sur elle, mais du constat d'un état détérioré de la relation homme / femme qui ne correspond pas à la vérité de la relation. Cet état détérioré est marqué par la convoitise qui instrumentalise l'autre et par la domination qui tente de le soumettre. L'harmonie cède la place à la confrontation.

Pour surmonter cet état détérioré, la voie qu'indique la tradition biblique est celle de l'alliance et de la communion des personnes. Ce sont des maîtres-mots de la pensée chrétienne sur la relation homme / femme. Il s'agit d'une utopie bien entendu – ou si vous préférez, d'un horizon – mais d'une utopie mobilisatrice. Se reconnaître différent, c'est accepter de ne pas être tout, c'est intégrer la limite, la finitude : « l'existence des deux sexes met chacun à l'épreuve d'une finitude qui l'empêche de se prendre, à lui seul, pour l'incarnation de "l'homme" et qui l'oblige à coexister avec l'autres¹⁰ ». Plutôt que de complémentarité de l'homme et de la femme, thème ambigu, il est préférable de parler de relation avec l'autre que soi. La différence est un appel à la relation, à l'ouverture à l'altérité. Notre société privilégie la figure de l'individu auto-suffisant, libre de se lier et de se délier. Il en résulte une sorte d'atomisation de la société, beaucoup de solitude et la tentation de se replier sur des communautés d'appartenance à forte revendication identitaire. Pour l'Église catholique, l'alliance de l'homme et de la femme, fondatrice de la famille, est la première réalisation du lien social.

e- La signification du corps sexué

Jean-Paul II a longuement développé, dans les catéchèses du mercredi, sur plusieurs années, une « théologie du corps »¹¹. L'une de ses idées maîtresses est la suivante : perçu dans sa vérité originelle – que le péché obscurcit dans l'état historique, mais à laquelle le Christ nous donne accès – le corps sexué est *signifiant*. Autrement dit : dans sa matérialité même, dans son apparence extérieure, le corps sexué exprime, rend visible, la profondeur de la personne. Il exprime que la personne humaine est faite pour une existence en communion et qu'elle s'accomplit dans le don de soi. Créé à l'image de Dieu, l'être humain se réalise dans la relation avec autrui et non pas dans l'affirmation individualiste de soi. Cette vérité de la personne transparaît sur le corps, précisément en tant que corps sexué. La différence des sexes prend alors sa véritable signification : elle n'appartient pas seulement à l'ordre biologique, elle ne doit pas être comprise seulement comme un dispositif naturel, commun à de nombreuses espèces animales, en vue de la reproduction. Elle exprime que l'être humain, homme ou femme, ne représente pas à lui seul le tout de l'expérience humaine, qu'il ou elle est appelé à vivre en vis-à-vis, en confrontation, en alliance, avec l'autre que soi.

¹⁰ S. AGACINSKI, p. 39.

¹¹ JEAN-PAUL II, *Homme et femme Il les créa. Une spiritualité du corps*, Paris, Cerf, 2004.

Le corps sexué signifie que notre vie est appelée à être féconde, quelle que soit cette fécondité. Il exprime que nous avons vocation à transmettre la vie, d'une manière ou d'une autre. Mais que la maternité et la paternité ne sont pas des réalités solitaires. Elles ne sont pas une reproduction autosuffisante de soi. Elles se réalisent avec l'autre que soi.

3- Le discernement de l'Église sur des questions débattues

Ces considérations anthropologiques fondent le discernement de l'Église catholique sur quatre questions débattues :

- L'égalité homme / femme. Une position simplement conservatrice, arc-boutée à un ordre social dans lequel les femmes seraient maintenues dans la dépendance des hommes et confinées dans les tâches domestiques n'est pas chrétienne. Est-il besoin de redire qu'il est pleinement légitime, aux yeux de l'Église catholique, que les femmes exercent des professions et occupent à tous les niveaux des postes de responsabilité à égalité avec les hommes, et qu'elles puissent le faire y compris lorsqu'elles ont de jeunes enfants ? « Il n'y a pas de doute – écrivait Jean-Paul II, en 1981, dans l'exhortation apostolique *Familiaris Consortio* – que l'égalité de dignité et de responsabilité entre l'homme et la femme justifie pleinement l'accession de la femme aux fonctions publiques » (n°23). Mais l'Église catholique s'élève également contre un discours qui dévalorise la maternité, qui ne respecte pas les femmes qui font le choix libre, assumé, d'interrompre au moins provisoirement une activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants (l'expérience montre que les femmes qui font ce choix sont loin d'être « confinées à la maison » et sont très actives dans la vie associative). A la suite du texte que je viens de citer, Jean-Paul II poursuit, quelques lignes plus loin : « Si le droit d'accéder aux diverses fonctions publiques doit être reconnu aux femmes comme il l'est aux hommes, la société doit pourtant se structurer d'une manière telle que les épouses et les mères ne soient pas obligées concrètement à travailler hors du foyer » (*Ibid.*). Le Pape appelle de ses vœux une théologie du travail qui reconnaisse la pleine valeur du travail accompli à la maison. Je me permets d'ajouter que ce travail à la maison ne concerne pas seulement les femmes, mais aussi les hommes !

- La diffusion du terme « genre ». La réticence de l'Église ne tient pas à la notion elle-même, mais à l'approche constructiviste, culturaliste, exclusivement politique, de la différence des sexes qu'elle véhicule. Les violences exercées contre les femmes doivent être combattues, ainsi que les injustices qu'elles subissent, mais cela ne se fera pas au prix de la relativisation, voire de la négation, de la différence. La différence des sexes est une réalité humaine fondamentale, ancrée dans les corps, qui ne se laisse pas manipuler.

- La revendication de l'accès au mariage pour les couples de même sexe. Le couple formé d'un homme et d'une femme, et celui formé de deux personnes de même sexe, sont des réalités distinctes. Le mariage est l'institution par la coutume et par la loi de la relation stable entre l'homme et la femme, fondée sur leur consentement libre, afin de construire une famille. Il est inexact d'affirmer que seul compte l'amour, pour tout ramener à l'identique. Il ne s'agit pas de poser un jugement de valeur, l'Église respecte les personnes et leur choix de vie. Mais il est important de ne pas confondre, au nom de l'égalité, des réalités qui sont distinctes. Les fonctions paternelles et maternelles pourront être exercées – et bien exercées – par deux femmes, mais l'enfant ne s'y trompera pas : avoir deux mamans n'est pas la même chose qu'avoir un papa et une maman. Il serait grave, au plan symbolique, qu'on doive, à l'avenir, gommer de l'état civil la mention du père et de la mère, pour lui substituer des expressions neutres du point de vue du genre « parent A », « parent B » - et, au fond, pourquoi deux

parents seulement ? Les réalités corporelles, elles, seront toujours là, insensibles à nos idéologies.

- La revendication d'un « droit procréatif ». Cette expression est ambiguë dans la mesure où elle exprime un droit individuel, et qu'elle s'apparente à un « droit à l'enfant ». L'enfant devient la réalisation d'un projet individuel d'enfant, au lieu d'être le fruit de l'amour d'un homme et d'une femme en alliance. Dans cette logique tous les moyens dont nous disposons pour permettre de ne pas avoir d'enfant quand on n'en veut pas, d'en avoir un quand on en veut un, et d'avoir l'enfant tel qu'on le désire (choix du sexe par exemple, rejet de l'enfant porteur d'une anomalie), doivent être rendus accessibles. Cette approche, caractéristique de l'individualisme libéral, n'est pas conforme au bien de l'enfant, ni aux valeurs de la procréation humaine.